L'Engagement, une autre vision du droit des patients

Comment voir la charte européenne des droits des usagers différemment que sous l'idée du respect des droits ? Une réflexion de nos trois personnalités sur l'engagement à travers la charte européenne des droits en santé.

Interview de Simon SITBON, Président de la Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers (CSDU)

« Les droits au service d'un intérêt commun »

Vous connaissez déjà les chartes nationales (charte de la personne hospitalisée, de l'enfant, charte ROMAIN JACOB, charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante, charte en santé mentale …), quelle est votre première réaction à la lecture de cette charte européenne des droits des patients ?

« **C'est le rêve !** » **:** les volontés indiquées sont louables. Mais, à mon sens, la Charte a une faiblesse importante. Son articulation avec les différents dispositifs n'est pas suffisamment précisée. Tout le monde a le droit. Mais après ? toutes les questions restent posées.

Comment s'assurer de son application, au sein d'une Europe composée de pays dont le niveau de protection sociale est différent et, de façon plus générale, dont la politique de santé est différente. La santé publique relève par principe de la compétence interne des Etats membres de l'Europe, ce n'est pas un champ commun en soi.

Dans un monde idéal, si l'on appliquait les chartes, nous n'aurions pas besoin de grands efforts supplémentaires ! J'ai comparé la charte européenne des droits des patients avec la charte Romain Jacob ; il y a des similitudes entre les deux. En Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers (CSDU), nous réalisons des recommandations ou des alertes, pour des actions auprès des publics vulnérables.

A votre avis, quel est l'avenir de cette Journée Européenne des Droits en Santé ? Avez-vous des suggestions pour augmenter son impact à la fois chez les usagers et les professionnels de santé ?

J'encourage fortement à ce que cette Journée Européenne des Droits en Santé connaisse un succès, se médiatise auprès du plus grand nombre **pour contribuer à ce que l'usager soit entendu, soit connu, s'exprime et se fasse comprendre.**

Faire connaitre dans un premier temps l'existence de cette charte, qui s'adresse à tous : citoyens, personnels de santé, établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux et institutions déconcentrées (régions, départements, etc), c'est faire écho auprès de la **population. Les droits sont communs à tous !**

Quelles relations voyez-vous entre droits des usagers et partenariat en santé ?

Les droits des usagers sont la fondation pour assurer la place des citoyens actifs. Le partenariat usagers/ professionnels de santé a évolué grâce à cela, avec des exemples concrets et à tous niveaux : les expérimentations d'implication de patients partenaires dans des programmes d'Education Thérapeutique du Patient, l'implication dans la construction du Projet Régional de Santé. Les associations d'usagers œuvrent beaucoup à ce sujet.

Au-delà de ces constats, je crois au principe de la **citoyenneté avec le devoir de se protéger mutuellement :** la vaccination est un exemple d'acte de citoyenneté.

Le partenariat est construit autour de cette notion collective, grâce aux droits instaurés : des droits qui donnent une position d'égalité dans la relation avec la possibilité d'être informé, de proposer et d'améliorer. Il est important d'avoir accès à toutes ces étapes, pour pouvoir être source de propositions et être décisionnaire.

Le partenariat, c'est reconnaître une considération mutuelle dans la relation et cela commence par s'écouter mutuellement. Un partenariat dans l'égalité ! S'engager en tant que bénévole dans la santé est un acte citoyen. Pour ma part, cet engagement est toujours lié à la recherche de l'intérêt général. Et je vois à quel point depuis la crise sanitaire, nous pouvons nous entraider entre usagers pour accompagner ceux d'entre nous qui ont eu des impacts directs/ indirects liés au COVID.